

OBJET :
MISE A JOUR DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS DE
LA MAIRIE AU
1^{ER} JANVIER
2019

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 04.12.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.12.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 DEC. 2018**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme CHABERT Sabine,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. THOMAS Guy,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019 afin d'actualisation.

Une nouvelle présentation est proposée afin de :

- prévoir par poste, l'ensemble des grades d'accès possibles en cas de promotion, sans redondance budgétaire.
- afficher avec lisibilité les postes créés au budget.
- afficher avec lisibilité une meilleure traçabilité des postes pourvus, vacants, remplacés ponctuellement.

Ainsi, le tableau des effectifs sera modifié dans l'année, uniquement en cas de changement de statut, de suppression ou de création de poste.

Cette nouvelle présentation correspond à la réalité des occupations des postes et du budget.

Monsieur le Maire précise les modifications apportées :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} Janvier 2019 :

Le total des effectifs budgétés correspond au total des postes pourvus ajouté aux postes vacants soit $206 + 7 = 213$.

Les postes non permanents correspondent au total des contractuels saisonniers ou en renfort et en remplacement (art. 3 alinéa 1° et 2°- art. 3-1, art. 3-3 alinéa 2°), pourvus ou pas, soit $(1+3+7 = 11)$.

A noter qu'auparavant le nombre d'emplois saisonniers affichait 38 et concernait le nombre de contrats mensuel créé.

Dorénavant, la présentation s'effectue par équivalent en poste budgétaire annuel (3).

Le total des **postes permanents** change avec la modification des contrats des personnels employés en périscolaire qui répondent à un besoin permanent. Il est au 1^{er} janvier 2019 de **202 postes**. (les 213 budgétés moins les non permanents).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 décembre 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD